ABONNEMENT.

on s'abonne :

A SAUMUR,

cher tous les Libraires;

A PANS,

Chez DONGREL et BULLIER,

Place de la Bourse, 33;

A. EWIG.

Rue Pléchier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
de insertions reques et même payées,
sauf rostitution dans co dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des approcess.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés na

Les manuscrits deposes u

om s'abonne!

A PARIS.

Cher Ell. HAVAS-LAPPITE of Cis.

Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis conusire, — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

12 Novembre 1880.

A LA CHAMBRE.

11 novembre, i heure 1/2. Conformément aux décisions arrêtées la veille, la gauche républicaine et l'Union républicaine se sont réunies à midi et demi.

La gauche a décidé de maintenir son projet d'interpeller le ministère et a chargé son président, M. Devès, de déposer la demande d'interpellation.

Elle a arrêté la rédaction de l'ordre du jour suivant :

« La Chambre, approuvant les actes et confiante dans les déclarations du gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

L'Union républicaine a décidé que chacun de ses membres conserverait sa liberté d'action et voterait à sa guise.

Le ministère compte sur une majorité assez faible.

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Gambetta,

Vers deux heures et quart, M. de Baudry-d'Asson fait son entrée dans la salle des séances. Un grand nombre de députés de la droite vont au-devant de lui et lui serrent la main.

M. Gambetta ordonne à M. de Baudryd'Asson de quitter la salle.

M. de Baudry-d'Asson, calme, les bras croisés sur la politrine, reste à son fauteuil. Il veut parler; le président déclare qu'il

ne peut l'autoriser à prendre la parole.

M. Bourgeois paraît à la tribune et déclare que son honorable collègue de la Vendée manquerait à ses électeurs s'il obtempérait

à l'ordre du président de la Chambre. (Prolestations à gauche.)

M. Gambetta engage la Chambre à rester calme et suspend la séance, qui sera reprise à deux heures et demie, et il abandonne son

M. de Baudry-d'Asson reste assis à son banc.

Vive emotion dans la salle.

MM. Margaine et de Mahy, accompagnés de deux gardiens de la paix en uniforme, invitent M. de Baudry-d'Asson à se retirer.

De nouveau M. de Baudry-d'Asson refuse et proteste énergiquement, au nom de ses électeurs, contre la violence qui va lui être faite.

« Ayez le courage de vos opinions », répond-il aux sommations des questeurs ; « je ne sortirai d'ici que par la force. »

Voix à droite : Allez chercher le général Billot!

Autre voix : Allez chercher un corps d'armée!

Les questeurs se retirent, tandis que l'on fait évacuer les tribunes réservées an public.

Ordre est également donné de faire évacuer la tribune de la presse. Les journalistes protestent.

M. Hubart, président de la questure, intervient et donne un ordre formel, auquel quelques journalistes refusent un instant de faire droit. Puis la tribune est évacuée.

Les expulseurs redoutent les témoins. Il est trois heures.

3 heures 1/4. L'expulsion manu militari de M. de Baudry-d'Asson est accomplie. On annonce dans les couloirs que le vaillant député vendéen vient d'être conduit au « petit local » par le colonel Rio, accompagné de quatre soldats sans armes.

M. de Baudry-d'Asson a été violemment enlevé par une dizaine de soldats.

Les membres de la droite l'ont environné et ont soutenu, dit-on, une lutte opiniâtre avec le colonel Riu et ses subalternes.

Il y a eu, assure-t-on, des coups portés.

À la reprise de la séance, M. Legrand, qui avait été interrompu par l'incident Baudry-d'Asson, monte à la tribune pour développer l'interpellation de la gauche sur les causes qui ont amené la retraite du ministère

M. Legrand dit que la démission Ferry est le résultat d'un malentendu.

M. Ferry répond qu'il faut savoir si, oui ou non, le gouvernement a la confiance de la Chambre.

M. Clémenceau monte à la tribune et demande les motifs de la retraite de M. de Freycinet.

La séance continue. Le vote de confiance est certain.

Voici quelques détails sur l'expulsion dont l'honorable M. de Baudry-d'Asson a été l'objet:

67 soldats ont été appelés à concourir à l'accomplissement de cet attentat.

La droite a accueilli la troupe par le cri

répété de : Vive l'armée ! Un député royaliste a fait observer à l'officier commandant le détachement qu'il allait violer la représentation nationale dans la personne d'un de ses membres.

M. Bourgeois a fait une nouvelle protes-

Il y a eu des collisions entre les soldats et les membres de la droite qui, environnant M. de Baudry-d'Asson, ont été bousculés par la troupe.

M. de Baudry-d'Asson a été mis au secret. M. Bourgeois s'est vu refuser par le colonel Riu le droit de voir le vaillant député de la Vendée.

Dans la collision qui a éclaté entre la droite et la troupe, plusieurs députés ont été pris au collet et poussés violemment.

M. le prince de Léon a été saisi à bras le corps et M. Bourgeois à la cravate.

En revanche, M. de Klopstein s'est emparé du colonel Riu et l'a jeté au bas de l'amphithéâtre.

Le colonel a eu ses épaulettes arrachées et a pérdu son képi dans la lutte.

Les députés de la minorité ont signé une protestation qui, vers la fin de la séance, sera portée à la tribune par M. le duc de Bisaccia.

Bulletin politique.

Cela va bien! Mardi, à la rentrée des Chambres, du premier coup le ministère était à bas! Comment sont tombés les forts? Qui a crocheté les portefeuilles de MM. Ferry et Constans?

La chose s'est faite bien simplement. L'extrême gauche a donné un adroit croc-enjambe au cabinet, et tous les ministres ont roulé à terre. Ils en sont tout surpris et leurs vainqueurs eux-mêmes s'étonnent d'une si prompte victoire.

Dans la déclaration ministérielle, le cabinet réclame à plusieurs reprises la pleine

confiance de la Chambre.

« Il faut, dit-il, que le ministère que vous accepterez jouisse de votre entière con-

» Il faut que l'entente soit complète entre le cabinet et la majorité qui va présider à ses

» Quant à nous, nous ne saurions nous contenter d'une confiance apparente et d'une

approbation précaire. »

Les ministres se croyaient surs de leur coup; de là cette superbe assurance. Cependant, le cabinet a essuyé un premier échec sur la proposition Laisant. Le député de Nantes réclamait une enquête parlementaire, « complète, approfondie, » sur l'affaire du général de Cissey; il demandait la nomination d'une commission de 22 membres « investie des pouvoirs les plus étendus. » Il insistait pour l'urgence. Sommé de s'expliquer, M. Ferry hésite, il louvoie; le général Farre, directement interpellé, prétend que cela ne le regarde pas. Cette attitude est misérable. Quand le général de Cissey réclamait hautement une enquête pour venger son honneur, le général Farre la lui refusa. déclarant qu'il n'y avait pas là matière à enquête. Et aujourd'hui le ministre n'ose pas repousser l'enquête réclamée d'orgence par le citoyen Laisant. Quelle pitoyable posture! comme dirait M. Ferry.

La faiblesse du ministère profite à l'extrême gauche et l'urgence est votée par 263

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE CHATEAU DE MONDABLE

(Suite.)

Léonie marchait d'un pas rapide. A l'endroit où le sentier débouchait sur la route, elle s'était arrêlée pour attendre l'enfant occupé à cueillir des mûres, lorsqu'elle poussa un cri. Un cheval, lancé au galop, venait de l'efficurer et elle faillit tomber. Le cavalier, qui n'avait pu l'apercevoir à cause de la haie épaisse qui l'interposait entre eux, arrêta sa monture, en descendit et s'informa des suites de sa maladresse; elle n'était pas blessée, n'avait même pas reçu une contusion et refusa l'offre courtoise qu'il lui faisnit de la conduire.

L'inconnu se remit en selle et poursuivit sa toute, non sans se rétourner de temps en temps pour regarder celle que le hasard avait placée sur son chemin; bientôt après il disparut derrière les arbres et Léonie entendit le galop de son chaval qui s'éteignait dans le lointain.

Lorsqu'elle rentra, les ombres du soir descendaient sur le château; la présence de Léopold avait falenti sa marche, et pendant la dernière partie de la route elle l'avait porté sur son bras. Elle était très-fatiguée, et, après avoir déposé l'enfant dans son lit, s'étant assise comme d'habitude auprès de lui en attendant qu'il fermat les yeux, elle fut ellemême surprise par le sommeil.

Un bruit de voix la réveilla; il partait du salon dont elle n'était séparée que par une mince cloison. Elle prêta l'oreille: c'était son père qui causait avec un inconnu. Son premier mouvement fut de se retirer discrètement, mais elle fut retenue par la curiosité que cette conversation provoqua en elle.

— J'ai fait, disait l'inconnu, analyser la terre des fouilles que vous avez fait faire, et j'ai acquis la certitude qu'il se trouve dans votre domaine de Mondable des gisements importants de houille, de fer et autres métaux dont l'exploitation sera facile. Me regrettez donc pas vos avances, vous en serez largement dédommagé.

- Et cette entreprise industrielle, où vous m'avez fait placer une partie de ma fortune, donnerat-elle bientôt des dividendes?

— C'est une agréable surprise que je voulais vous ménager; avant six mois, vous serez surpris de la magnificence des résultats.

— J'ai mis toute ma confiance en vous, mon ami, j'ai suivi tous vos conseils et je n'ai pas hésité, pour exécuter le programme trace par vous, à me brouiller avec mes anciens amis.

— Yous ne le regretterez pas ; bientôt, tous les sots qui vous critiquent sécheront de dépit en vous voyant à la tête d'une fortune que vous n'auriez jamais osé rêver. Puis viendrent les honneurs; aux prochaines élections vous serez nommé conseiller général, la députation viendra après. Quand on est riche on peut aspirer à tout et votre fortune vous aidera ensuite à doubler vos richesses. Mais il faut renoncer à ces hésitations et à ces scrupules puériles qui vous empêcheraient d'arriver.

- C'est que, parmi les moyens que vous me proposez, il y en a qui m'inspirent quelque répugnance.

— Aimez-vous mieux que vos adversaires les emploient contre vous? Ils ne se gêneront pas, je vous assure; mais j'ai pris mes mesures pour les désarmer; je sais comment leur imposer silence.

L'inconnu parla plus bas, et Léonie ne put saisir qu'une partie de ce qu'il disait; mais elle en entendit assez pour comprendre que les scrupules qu'il reprochait à M. d'Aravay ne le gênaient pas, et que son argumentation ébranlait la conscience du baron dont la faiblesse se prêtait à de déplorables capitulations. Au bruit des paroles se joignait celui d'une liqueur qu'on versait. Elle se dit que l'inconnu employait les excitants de la boisson comme auxiliaires de son éloquence.

Léonie éprouva une douleur inexprimable; ce n'était pas seulement la fortune de la famille qui était en péril, c'était son honneur, cet honneur dont tous ceux qui avaient porté son nom s'étaient montrés si jaloux et qui menaçait de sombrer par suite de l'aveuglement paternel.

Elle ne voulut pas en entendre davantage et sortit pour respirer l'air frais du soir. Elle se plaisait à sentir les caresses de la brise sur son front brûlant, lorsqu'on vint l'avertir que son père l'attendait pour souper.

En entrant, elle se trouva en présence du cavalier qu'elle avait rencontré sur la route.

Elle réprima un mouvement de répulsion, car elle comprit que, pour lutter contre cette influence maudite, elle devait dissimuler les sentiments qui l'agitaient.

— Mon ami, dit M. d'Aravay, je vous présente ma fille; vous voyez qu'elle est charmante.

- Charmante, en effet; mais vous ne m'aviez pas préparé à cette agréable surprise; vous ne m'aviez pas annoncé son retour.

— Ma maison était bien solitaire, j'avais besoin d'une femme pour la conduire, et la supérieure du pensionnat où je l'avais placée m'avait écrit qu'on n'avait plus rien à lui apprendre.

Léonie remarqua que son père évitait de manifester son affection pour elle et qu'il semblait s'excuser de l'avoir rappelée auprès de lui.

— Mademoiselle, dit l'étranger, voire père veut bien me considérer comme un ami, j'espère que lorsque j'aurai l'honneur d'être mieux connu de

voix contre 108. Un général aux bêtes! C'est pressé.

Elles dévoreront auparavant le ministère, et c'est une consolation pour les honnêtes gens. Il s'agissait de régler l'ordre des tra-Vaux de l'Assemblée.

« Au premier rang des projets de lois qui peuvent et qui doivent recevoir, avant tous les autres, la consécration des deux Chambres, disait M. Jules Ferry, vous placerez CERTAI-NEMENT COUX qui sont relatifs à l'enseignement. »

Il ne doute de rien! Mais la Chambre, par 200 voix contre 166, renvoie aux calendes grecques les projets relatifs à l'enseignement, et 247 députés contre 448 mettent avant tous les autres le projet de loi sur la magistrature.

C'est sinsi que « l'entente est complète entre la majorité et le cabinet. »

Les ministres qui ne veulent pas « d'une confiance apparente, ni d'une approbation précaire, » sortent de la séance confondus, et portent leur démission à M. Grévy stupé-

Les officieux tâchent maintenant de raccommoder les porteseuilles déchirés; ils s'en vont répétant: Il y a malentendu; la Chambre n'a jamais voulu renverser le ministère, elle aurait accordé un vote de confiance, si la question avait été clairement po-

Turlututu! Bavardez, officieux, la Chambre a voté et le vote est fort clair. Le ministère proposait de discuter les lois sur l'enseignement, parce qu'il savait que sur ce terrain la majorité le soutiendrait. Il en a assez de l'agitation causée par les décrets, et comme dit le Temps, son organe: « Le cabinet n'a plus à attester sa force : c'est à faire disparaître les dernières traces de l'agitation à laquelle devait nécessairement donner lieu l'exécution des décrets, c'est à amener l'apaisement qu'il doit s'attacher. »

Justement la Chambre ne veut pas d'apaisement; elle entend perpétuer l'agitation; elle veut en finir avec l'Eglise; tant pis pour le ministère, s'il périt dans la bagarre.

L'extrême gauche a montré sa prépondérance, car le vote de la Chambre n'a fait que sanctionner les décisions prises par elle.

Rien de plus instructif que l'examen des réunions parlementaires tenues par les groupes de la majorité. Le centre gauche, qui au début de la Chambre actuelle était le groupe prépondérant, n'a pas délibéré, il ne s'est même pas réuvi. Où est passé le centre gauche? Existe-t-il encore? Récompense honnête à qui retrouvera ce groupe infortuné.

La gauche républicaine, qui à la dernière session était le plus nombreux des quatre groupes républicains, s'est réunie, elle a délibéré, mais n'a pas pris de décision.

L'Union républicaine où règne M. Gambetta s'est réunie, a délibéré et a accepté les décisions que lui apportait un délégué de l'extrême gauche.

C'est ce groupe extrême, composé d'une quarantaine de radicaux, qui mène tout. La Montagne commande, la Plaine obéit.

Les ministres se sont réunis avant-hier soir, de 6 à 8 heures, au ministère de l'instruction publique; ils ont été au courant des résolutions adoptées par les groupes républicains de la Chambre.

A neuf heures, nouveau conseil, sous la présidence de M. Grévy. Il s'est prolongé jusque vers onze heures.

Il a été décidé que les ministres suspendraient leurs démissions et attendraient, pour prendre une décision définitive, le résultat de l'interpellation arrêtée par la gauche républicaine.

L'interpellation déposée, M. Jules Ferry demandera la discussion immédiate, et si un vote de confiance est accordé au ministère, celui-ci renoncera à se démettre.

La Chambre sera-t-elle disposée à accepter le démenti que le ministère est prêt à s'infliger, en se ralliant à l'ordre qu'il avait d'abord repoussé?

Chronique générale.

LE DESSOUS DES CARTES.

L'échec éprouvé par M. Ferry appartient en réalité à M. Cazot. C'est, en effet, après s'être entendu avec le garde des sceaux que le président du conseil a réclamé la priorité pour les lois sur l'enseignement.

M. Cazot avait eu d'abord l'intention de demander la priorité pour la loi sur la réorganisation de la magistrature; mais le travail résultant des rapports des préfets, souspréfets et procureurs généraux, changea complétement sa manière de voir.

D'après ces rapports, il y aurait lieu au déplacement (pour ne pas dire la mise à pied) de 540 membres et plus de la magistrature assise.

Or, au commencement de l'épuration, le gouvernement, grâce à de nombreuses demandes, croyait avoir sous la main le personnel nécessaire. Mais la question des congrégations a fait plus que bouleverser ses calculs, puisque les démissions s'élèvent, dans la magistrature debout, à 387; et, non seulement il est impossible d'y pourvoir, mais il faudra encore, faute de candidats sérieux, revoir très-prochainement les nominations faites trop précipitamment.

En somme, anjourd'hui, le gouvernement n'a plus de candidats pour la magistrature debout, puisque, dans certains parquets, il a été réduit à demander à des juges d'accepter la place de procureur. Or, quel ne serait pas son embarras si, - la loi sur la magistrature étant votée, - il se trouvait dans l'obligation de pourvoir sur le champ au remplacement de plus de 600 magistrats inamovibles! Il lui serait impossible d'appliquer la loi, faute de personnel sérieux ou n'importe comment.

Voilà ce que M. Ferry ne pouvait pas dire; voilà ce que la majorité n'a pas compris.

Le Paris-Journal fait cette oraison fundbre sur le cabinet :

vous, vous aussi me jugerez digne de ce titre.

Elle se borna de répondre par une légère inclinaison de tête, et l'on se mit à table. Tout en mangeant et en prenant part à la conversation qui avait pris une tournure banale, Léonie examinait M. de Sainte-Apoline (c'était ainsi qu'on appelait l'étranger).

C'était un homme jeune encore, plutôt élégant que distingué. Ses yeux profondément enfoncés sous les arcades sourciliaires avaient un regard percant dont on soutenait difficilement l'éclat. Ses traits étaient corrects, les lignes étaient nettes, presque anguleuses, les lèvres et le nez minces.

Le front était un peu chauve, mais une épaisse barbe noire faisait ressortir la pâleur mate de son teint. Sa toilette, sans présenter un luxe de mauvais goût, était plus riche qu'elle n'est d'usage dans le laisser-aller de la vie des champs. Léonie était mal disposée pour trouver à sa figure une expression sympathique et pour ne pas y trouver la révélation de mauvais instincts ; mais elle comprit qu'elle avait devant elle une de ces volontés. énergiques qui entraînent dans leur orbite les caractères vacillants et faibles.

Il avait l'aisance d'un homme rompu à la pratique du monde et savait même donner à sa voix des inflexions douces qui contrastaient avec sa physionomie; il fit délicatement allusion à la rencontre de la soirée et s'excusa en termes aimables de sa

maladresse; il avait des attentions gracieuses qui n'étaient jamais indiscrètes et glissait adroitement dans la conversation des mots qui, sans avoir le caractère de la flatterie, devaient chatouiller son amour-propre. Léonie comprenait que cet inconnu était de ceux avec lesquels il convient de procéder prudemment. Elle se tenait sur la réserve, et il en résultait quelque gêne dans son langage comme dans ses manières; il y eut un moment où, levant les yeux, elle surprit ses regards fixés sur elle, comme s'il voulait l'étudier et lire au fond de sa pensée. Dès la première entrevue, ils s'observaient comme des adversaires qui prenaient lours précautions.

'(A suivre.) Louis COLLAS.

Théatre de Saume. Direction E. BOULANGER.

> LUNDI 15 novembre 1880. GRAND SUCCES

Une 3º représentation de

LA FILLE DU TAMBOUR-MAJOR

Opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, paroles de MM. Chivot et Duru, musique de Jacques OFFENBACH.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/2.

« Ce cabinet dont M. Constans était le. parfum, M. Jules Ferry la science, M. Barthelemy Saint-Hilaire la jeunesse, M. Cezot la justice désavouée par les juges, M. Tirard le chrysocale, M. Cochery le petite vitesse appliquée aux dépêches télégraphiques, et le général Farre la guerre aux tambours et aux Prémontrés, le voilà brisé comme une simple serrure de couvent; il est venu, on l'a vu, et il a été vaincu. »

Pour venir à bout des congrégations, le gouvernement a dû se servir de la hache et du billot.

La hache a servi à Paris, et le billot à Terascon.

Lundi dernier, à Toulouse, étaient appelés, devant le tribunal, les procès en diffamation de M. Constans, ministre de l'intérieur, et M. Merlin, préfet de la Haute-Garonne, contre le Triboulet. La plainte de M. Constans a été soutenue par M° Ebelot. M° Albert Joly a plaidé pour M. Merlin. Le défenseur du Triboulet, Me Oscar Falateuf, a plaide pendant deux audiences. Sa plaidoirie, émaillée de révélations piquantes, a produit une vive émotion.

Le premier numéro du Triboulet quotidien a paru mardi.

Parmi les petites vignettes qui séparent les entrefilets, il y avait deux queues de billard, croisées au-dessus de trois billes. La Censure n'a pas voulu la permettre.

Qui aurait jamais pu se douter que les queues de billard représentassent le gouvernement!

LES TROUBLES DE TOURCOING.

A STATE OF THE PROPERTY OF THE

Les détails qui nous sont parvenus ces jours-ci complètent nos premières informations et nous révèlent justement la mollesse et l'impuissance du gouvernement devant l'émeute populaire.

Les habitants de Tourcoing, supposant que l'expulsion des Pères Maristes aurait lieu lundi, se sont portés de fort bonne heure au couvent. La fonle n'a cessé de grossir, composée de catholiques accourus pour assister les victimes des décrets, et d'une tourbe hostile venue de Roubaix pour insulter les religieux expulsés. Les acclamations se croisent avec les injures, et, vers deux heures, le tumulte est à son

Les voyous de Roubaix, voyant leur attente déçue, manifestent hautement l'intention de procéder eux-mêmes au crochetage, qu'ont ajourné les autorités. Les menaces éclatent furieuses. A l'intérieur, les Pères sonnent le tocsin pour appeler du secours: à l'extérieur, les filatures se ferment; toute la population accourt, grossie incessamment par les bandes de Roubaix, qui arrivent en chantant la Marseillaise. Les catholiques sont impuissants, débordés.

Un prêtre vient à passer; sa vue excite la rage de ces coquins qui se mettent à pousser un formidable cri de: A bas la calotte l'et se précipitent sur le pauvre prêtre, lui portant à la tête un coup qui fait jaillir le sang avec abondance; ils lui arrachent son chapeau, son rabat, son parapluie.

Le commissaire se décide à intervenir; il s'adresse à différentes reprises aux émeutiers, leur disant: « On n'a pas besoin de » vous, mes braves gens! » Les braves gens ne tiennent aucun compte de ses objurgations; ils répondent a qu'ils exécutent les décrets », et s'emparent d'une voiture de charbon qu'amène le hasard.

En un instant elle est vidée, et les projectiles qu'on lui emprunte viennent briser les vitres, les corniches et les volets du couvent. Devant cette sauvage agression, « une trentaine de jeunes gens, dit la Vraie France, sortirent du couvent pour repousser les assaillants; ils furent accueillis par des vociférations affreuses et couverts de coups, de boue, de crachats. »

Le charbon épuisé, les frères et amis vont arracher les briques des murs calcinés de la filature Dewarin, récemment détruite par le feu. Ces nouveaux projectiles voient contre les murs, contre les portes du couvent, contre les catholiques; plusieurs de ces derniers sont atteints. Puis l'assaut commence au chant de la Marseillaise; des ceintures de fianelle rouge servent de drapeaux; on escalade la maison en grimpant le long des fuyanx, et l'on dépave la rue pour lancer de grosses pierres contre la porte. Fortement barricadée, elle résiste, et, par les fenêtres, les amis des Pères enfermés avec eux repoussent courageusement les assaillants, dont l'un, dit le Journal de Roubaix, est reste prisonnier au dedans. On apporte une échelle pour renverser la statue de la Sainte. Vierge qui surmonte le portail; elle se trouve

Cependant, un cri s'élève: « Voici l'autorité! On va procéder légalement! » En effet, un homme s'avance devant lequel on s'é-

— Qui êtes-vous ? crie-t-on.

- M. Bompard, conseiller de présecture.

- Alors, faites exécuter la loi!

M. Bompard, qu'accompagne le commissaire central, essaye de dissuader ces force. nés de leur odieuse entreprise; on ne l'écoute plus; les briques volent autour de sa tête, comme s'il était clérical. Il se retire : le désordre, les rixes, les tentatives d'escalade

C'est à six heures seulement que se présentent les gendarmes.

La faule tient tête et ne recule pas. Les ouvriers se jettent à la bride des chevaux, et l'on entend un immense cri de : « Vivent les décrets | Appliquez la loi! »

Les gendarmes mettent le sabre à la main et se lancent sur la foule. La foule finit par reculer jusqu'à la gare; mais on ne triomphe pas sans lutte et sans blessures. Les gendarmes ont donné une dizaine de coups de baïonnettes; ils ont reçu des coups et des projectiles.

Le maréchal-des-logis Moulis a eu quatre dents brisées d'un coup de chope.

Plus encore que la tardive intervention de la gendarmerie, on a remarqué la singulière conduite de M. Cambon, préfet du Nord.

A 9 heures 45, l'ordre était complétement rétabli à Tourcoing; à 9 heures 45, M. le préfet est parti pour cette ville. D'après l'Agence Havas, M. Cambon ne serait même arrivé qu'à minuit!

Cette journée odieuse, où la canaille a donné la mesure de ses féroces instincts et où le gouvernement s'est montré si faible, si impuissant à protéger la vie et la sécurité des citoyens, a eu le plus triste épilogue.

ď

M. Bompard, conseiller de présecture. dont nous avons signald l'inutile intervention devant le couvent des Pères Maristes, s'était retiré à l'Hôtel-de-Ville: il avait solennellement déclaré de la part du préfet, sux notables reunis, et personnellement à M. Désiré Leurent, président du tribunal de commerce, que les décrets ne seraient appliques à Tourcoing qu'au bout de quatre ou cing jours.

Or, le lendemain matin mardi, à six heures du matin, cet engagement était outrageusement viole!! Les Pères étaient chassés!!

Le commissaire central s'est présenté escorté de deux compagnies de chasseurs ; n a lu les décrets et fait les sommations, puis il monte sur un tonneau, arrive à une feuêtre, pénètre par escalade et par effraction. On viole les cellules, et, pendant ce temps, les catholiques de Tourcoing, au nombre de dix mille, se réunissent devant le couvent, compensant par leur sympathie respectueuse les horreurs sauvages de la veille.

Quand les Pères paraissent à la porte de la chapelle profanée, un cri immense s'élève de toutes les poitrines : les fleurs et les verdures volent sous les pas des expulsés; la foule chante le Parce, Domine; on présente les enfants à la bénédiction des victimes. C'est une marche triomphale jusqu'à la cure de Saint-Christophe. Là, toute la foule s'agenouille: le Père supérieur donne solennellement sa bénédiction; on se relève en poussant un Vivat immense. La ville de Tourcoing a, par cette manifestation éclatante. vengé ses religieux des attaques immondes qu'a tolérées tout un jour le gouvernement de la République.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 11 novembre. Toutes les circonstances extérieures semblent favorables à un mouvement de hausse. Les marches allemands ont une tenue excellente. L'argent est moins cher à Berlin et reste à bon marché à Londres; les Consolinés anglais sont au plus près du pair, c'est dire qu'ils se capitalisent net à moins de 3 0/0, puisqu'ils subissent, comme toutes les antres sories de revenus, la charge de l'Income-Tax. La question monétaire continue cependant à causer quelques préoccupations.

On est à 119.25 sur notre 5 0/0 après 119.35; On est a 87.60; on a tombé à 88; le Florin labe est à 74.75 après 75.

flalliche est à 74.75 après 75. Les rajours de crédit sont en général bien tenues. la Banque d'Escompte est à 820; la Banque si la Banque s'inscrit à 620. Les porteurs d'obligaolhécaire a Société doivent consulter la liste du 330/0 de la Bauquel il a été procédé hier; tous nième mass sortis sont remboursables à 1,000

fancs. La Société générale française de Grédit est l'objet

le Grédit foncier est à 1,352.50 et 1,347.50; on Le vieus de la titre ait à supporter sin novembre des diplique so chers que ceux de la liquidation reports aussi chers que ceux de la liquidation portabre: la Banque de Paris est inde porlobre; la Banque de Paris est très-ferme à 100 louro, au contraire, des indices de lourdeur le Grédit lyonnais à 965; on s'est d'abord un le Creat lyournes immobiliser en constructions bolels d'aussi énormes sommes par une société doit compte au public de plus de 300 millions depots. Maintenant le public de Paris qui assiste la démolition de près de la moitié du palais du démontion de parais du parais du parais du parais du parais du parais du parais de par asorte des dépenses qui, dans l'opinion de tous, present du être ordonnées avec plus de soin; on of 647.50 sur le Crédit mobilier français et 585 la Sociélé générale.

Nous devons enregistrer, sans croire à sa durée, Nous usement excessif qui se produit sur l'action le jouissance du Grédit mobilier espagnel; on le jouissance ce titre il y a un mois stall dejà poussé ce litre il y a un mois aux enviagai de cours, mais on était retombé à 600. L'action de Paris - Lyon - Méditerrannée est à

lly a une grande lourdeur sur la Banque pari-

Chronique Locale et de l'Ouest.

CHAMBRE DES AVOUÉS.

La Chambre de discipline des avoués près le Tribunal civil de Saumur est composée, pour l'année judiciaire 1880-1881, de la façon suivante:

> MM. ALBERT, Président. LECOY, Syndic. POULET, Rapporteur. LE RAY, Secrétaire.

Le ministre de la guerre vient d'adresser une instruction pour le recensement des chevaux, juments, mulets et mules, à opérer pour l'année 1881 (loi du 3 juillet 1877). D'après cette instruction, les propriétaires d'animaux doivent être avertis par les maires qu'ils doivent se présenter à la mairie avant le 1er janvier 1881 pour y faire la déclaration de tous ceux qui sont en leur possession, sans aucune distinction ni exclusion, et en indiquer l'âge et le signalement.

La 4º session des assises de Maine-et-Loire sera ouverte à Angers lundi prochain 15 novembre.

L'Union de l'Ouest donne les noms des lonctionnaires et ouvriers qui, à Saumur et à Tours, ont ordonné ou exécuté contre les religieux les actes d'effraction et d'expulsion. Notre confrère dit que la liste qu'il vient de commencer se complètera de jour en jour.

Le Journal de Maine et-Loire publie notre article donnant les noms des exécuteurs à Saumur et celui intitulé « LA JUSTICE PRE-PECTORALE .

Le Journal d'Indre-et-Loire donne dans chacun de ses numéros l'article « Le Pilori », ou sont désignés les noms de tous les exéculeurs des basses-œuvres à Tours.

L'Espérance du Peuple, de Nantes, ajoute les noms suivants à sa liste d'exécuteurs:

LEROUX, contre-maître; Lormeau, ouvrier; Gohant, ouvrier, travaillant habituellement chez le sieur Fleurance, charpentier. David, ouvrier pa-

Un pèlerinage de Saumur à Tours aura lieu, en l'honneur de saint Martin, le jeudi 18 de ce mois, jour de l'octave de la lête du saint. Il partira de Saumur à 8 heures 24. Des wagons spéciaux lui seront réservés. — Il reviendra par le train qui part de Tours à 5 heures 25 et sera de retour vers 7 heures 40 m. Le prix des places est

de 4 fr. 30 c., aller et retour.
On est prié de s'adresser sans reterd aux cures de Nantilly, de Saint-Nicolas et de la Visitation.

Nous apprenons que, sur la demande de Me l'Archevêque de Tours, la chapelle de Saint-Martin vient d'être récuverte, provisoirement, à la condition que les PP. Oblats n'y rentreront pas. M. l'abbé Buisson, vicaire général, est nommé chapelain.

ANGERS.

L'Etoile, d'Angers, a reçu la protestation envoyée le 30 septembre au général Farre, ministre de la guerre, par le comité du Cercle militaire d'Angers.

a Monsieur le Ministre,

» Votre circulaire, en date du 22 juillet, interdisant aux sous-officiers et soldats l'entrée de leurs Cercles militaires, a été notifiée aux troupes de la garnison d'Angers. C'est avec une profonde stupéfaction que nous avons pris connaissance de ce document qui assimile à un mauvais lieu, ou à un foyer de conspiration, l'asile et le lieu de repos

» Permettez-nous de vous rappeler que les Cercles militaires, établis dans toutes les villes de garnison, existaient régulièrement, en vertu d'autorisations ministérielles ; que celui d'Angers était classé, par arrêté préfectoral de 1873, au nombre des établissements d'utilité reconnus, et qu'un décret présidentiel, du 11 janvier 1878, consacra sa destination et son établissement définitifs, en autorisant, au moyen de quêtes et offrandes, l'achat d'un immeuble affecté spécialement

» Nous ferons observer, en outre, que le Cercle a complétement rempli le but pour lequel il avait été créé par un de vos glorieux prédécesseurs, le général de Cissey, dont l'esprit militaire et la rare expérience ne peuvent être contestés. - En réorganisant notre armée, avec taut de promptitude et de patriotisme, il n'avait pas sépare la partie matérielle de la partie morale, son complément nécessaire. Sous sa direction, les Cercles militaires avaient atteint un haut degré de perfection et de succès, aux applaudissements des chefs de corps, des soldats et des

Depuis lors, les Cercles militaires, comblés hier d'éloges, ont-ils tout à coup démérité? Les officiers retraités, qui les dirigent avec tant de dévouement, ont-ils parlé politique aux soldats, ou leur ont-ils prèché l'indiscipline? — Non! cent fois non! Une pareille supposition serait odieuse et absurde. - Bien au contraire, ils ont secondé l'action des chefs de corps, fortifié la discipline par de bons exemples, augmenté l'instruction, soustrait un grand nombre d'hommes à l'influence pernicieuse des cabarets et stimulé le patriotisme, sans jamais s'occuper de questions étrangères à la vie du soldat. En un mot, ils ont rendu un véritable service à l'armée.

» En récompense de leurs généreux efforts, pourquoi les Cercles qu'ils dirigent seraient-ils mis en interdit, comme certaines maisons mal famées dont l'accès est défendu à la troupe? N'avez-vous donc pas compris, Monsieur le Ministre, qu'en décrétant une prohibition aussi extraordinaire et aussi peu justifiée, c'était faire une injure gratuite à vos prédécesseurs, aussi bien qu'aux officiers retraités, membres des Cercles, dont vous incriminez les intentions et calomniez le dévouement?

» Nous sommes certainement les interprètes de nos vieux et loyaux camarades de l'armée, en protestant énergiquement contre votre décision qui nous met tous en état de suspicion.

» Nous protestons également, au nom de la population et des soldats frustrés d'un bienfait légitime, nous protestons au nom des intérêts moraux de l'armée, au nom de la vérité et de la justice, au nom de notre honneur et de notre patriotisme, au nom des donateurs et bienfaiteurs de l'œuvre qui voient leurs généreuses intentions mécon-

» Nous osons encore espérer, qu'après avoir étudié de nouveau la question, vous reviendrez sur une décision qui lèse les intérêts que vous avez mission de sauveger-

der. » Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments respectueux.

» Les Membres du Comité du Cercle militaire d'Angers. »

(Suivent les signatures.)

M. le Général vient de décider que par suite de l'abaissement de la température les concerts militaires seraient suspendus à Angers jusqu'au printemps prochain.

Nous lisons dans Angers Revue:

« Le 5 novembre a eu lieu au Conservatoire de Paris le concours d'admission à la classe de violon de M. Garcin. Il y avait 78 concurrents pour cinq places à donner. Un

seul élève a été admis, M. Samuel Desmidt,

d'Angers, âgé de 14 ans. » Les habitués de nos Concerts populaires n'ont pas oublié sans doute la physionomie intelligente du plus jeune des seconds violons, qui depuis deux ans déjà exécutait brillamment sa partie; nous ne doutons pas que ce milieu artistique n'ait développé les qualités innées du jeune homme auquel M. Cattermole, le violon solo de notre Association artistique, a eu le mérite d'inculquer les saines traditions du violon.

» Félicitations sincères à l'élève et au maître. »

Le même journal nous apprend que Mne

Hasselmans, dont Angers a conservé un excellent souvenir, vient d'être reçue au Grand-Theatre d'Alger.

Le Patriote donne les renseignements suivants sur M. Jabouille, qui doit, dit-on, être nommé préfet de Maine et-Loire, en remplacement de M. Assiot:

M. Jabouille est un ancien magistrat. Avocat dans les Charentes ou dans les Deux-Sèvres avant le 4 septembre, il était substitut du procureur de la République à Saintes quand M. Ricard le nomma, en 1876, souspréfet à Dôle. Démissionnaire on révoqué au 16 mai, M. Jabouille fut, des les premiers jours du ministère Dufaure, nommé préfet du Jura.

Etat civil de la ville de Saumur Du 1er au 31 octobre 1880.

NAISSANCES.

Le 6. - Léonie-Marie Méon, rue Saint-

Le 7. - Fernand Labispère, rue Beaure-

Le 9. - Alphonsine Lecoindre, quai de Le 10. - Florent Mariet, à l'Hospice; -

Marie-Madeleine Lucas, rue de Fenel; -Eugène-Charles Poësson, rue de la Tonnelle. Le 12. - Eugénie Vigneau, rue du Bellay;

- Clémence Dupuis, rue de Poiliers. Le 14. - Marguerite-Henriette Breton,

rue Saint-Lazare. Le 15. - Georges-Henri Regnard, rue

d'Orléans. Le 19. — Philomène Nicolas, rue Saint-

Le 23. - Emile-Edmond Pichard, rue du Portail-Louis.

Le 24. — Georgette-Anna Audru, rue de la Visitation:

Le 25. — Augustine-Marie Joannigo, rue Nationale. Le 28. - Marguerite Lequeur, rue du

Pressoir-Saint-Antoine; — Madeleine Aumasson, rue Duplessis-Mornay. Le 29. — Marguerite-Eugénie Léger, rue du Pressoir-Saint-Antoine; - Jeanne-Mar-

guerite Bühr, rue Courcouronne. Le 31 .- Joseph-Paul Cazodebat, à l'Hos-

MARIAGES.

Le 2. - Henri-Pierre Regot, forgeron, de Bagneux, a épousé Aimée-Marie Coquiere, conturière, de Saumur.

Le 4. - Paul-Aimé Roger, jardinier, de Saint-Lambert-des-Levées, a épousé Eugénie-Marceline Huet, demoiselle de magesin, de Saumur; — Henri-Joseph Bertiaux, domestique, a épousé Vinerie Ysoie, domestique, tous deux de Saumur.

Le 5. - Frédéric-Emile Héraud, cavalier de manége (veuf), a épousé Henriette Meffray, domestique, tous deux de Saumur.

Le 7. - Adolphe-Camille Galleau, propriétaire, a épousé Eugénie-Marie Brien, sans profession (veuve), tous deux de Saumur.

Le 11. - Amand-Eugène Raveneau, cultivateur, a épousé Françoise-Désirée Laurent, marchande (veuve), tous deux de Sau-

Le 12. - Jean-Henri-Maurice Dumas, boulanger, a épousé Victoire Biemont, couturière, tous deux de Saumur.

Le 18. - Louis-Jean Guyet, platrier, a épousé Gabrielle-Elisabeth Marchal, tapissière, tous deux de Saumur; — Gabriel-Victor Dubreuil, ferblantier, a épousé Hermine-Antoinette Godrie, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 19. - Lucien-Etienne Camelle, typographe, de Bressuire, a épousé Marie-Hélène Renaud, conturière, de Saumur.

Le 21. — Claude Préfol, cocher, a épousé Louise-Françoise Lemeunier, domestique, tous deux de Saumur.

Le 22. — Henri Berc, gantier, a épousé Julie-Marie Richard, lingère, tous deux de

Le 25. - Lucien Clée, journalier, a épousé Marie-Constance Daviau, domestique, lous deux de Saumur.

Le 26. — Isidore-Joseph-Valère Corbineau, marchand boucher, a épousé Irma-Françoise-Clémence Tessié (veuve), tous deux de Saumur.

Le 27. — Jean-Louis Le Gall, cavalier de manége, a épousé Louise-Antoinette Thibault, domestique, tous deux de Saumur.

DÉCÈS.

Le 2. - Louis Bloudeau, employé à l'usine à gaz, 39 ans, à l'Hospice.

Le 4. - Anne Cornilleau, journalière, 29. ans, épouse François Roche, à l'Hospice; - Nicolas Boucher, cultivaleur, 66 ans, à l'Hospice.

Le 6. - Joséphine Doc, journalière, 59 ans, épouse Pierre Huguet, à l'Hospice.

Le 7. - Julienne Cheneau, 4 mois, montée du Fort.

Le 8. - Françoise, sans profession, 73 ans, à l'Hospice; - Adèle-Fournier, lingère, 52 ans, à l'Hospice; - Louis Pironneau, 16 mois, montée du Fort; — Marie Cadot, journalière, 74 ans, épouse Louis

Tétedoye, rue de l'Echelle. Le 9. - Augustine-Marie Boizard, couturière, 47 ans, épouse Charles Proust, rue Duplessis-Mornay; — Louis-André Saul-nier, retraité, 79 ans, montée du Fort.

Le 10. - Elisabeth-Esther Menard, 2 ans, rue de la Fidélité; — Marie Boucault, chapeletière, 52 ans, à l'Hospice.

Le 11. - Louis-Alfred Ollard, 15 jours, ancienne route de Tours; - Eugène Guiot, conducteur des ponts-et-chaussées, 56 ans. rue Fardeau.

Le 12. - Emilie-Eléonore Carré, sans profession, 60 ans, veuve Charles Brion, rue Saint-Lazare; — Anne Ploquin, sans profession, 78 ans, veuve Jean Démon, place Maupassant.

Le 43. — Charles Félix Ollard, 45 jours, ancienne route de Tours ; - Blanche Guillemet, 15 jours, route de Varrains, - Charles Hudoux, 8 mois, rue de Fenet.

Le 14. — René Mabileau, marchand de volailles, 35 ans, rue de la Tonnelle.

Le 46. — Joseph Labbée, employé, 44 ans, quai de Limoges; - Marie Hippolyte, marchande, épouse Auguste Goyon, rue de Fenet.

Le 17. — Charles Duterfre, journalier, 34 ans, à l'Hospice. Le 20. - Jean Baranger, journalier, 67

ans, ancienne route de Tours. Le 24. - Urbain-Florent Mariet, 45 jours,

rue de la Visitation. Le 22. - Emile-Gaston Choisy, 4 an, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 23. - Anne Oger, journalière, 73 ans, à l'Hospice; - Pierre-Auguste Merlet, cultivateur, 71 ans, à l'Hospice.

Le 25. — René Pillier, cultivatour, 78 ans, rue des Capucins.

Le 28. - Jules-Auguste Mulot, négociant, 49 ans, rue du Temple ;- Michel Lamarre, journalier, 64 ans, ancienne route de Tours; - Clémence Maréchal, 8 ans, place Saint-Nicolas.

Le 29. — Charles Proust, menuisier, 23 ans, rue de Lorraine.

L'action remarquable du goudron sur les bronches et les muqueuses en général a provoqué de nombreuses expériences, desquelles il résulte aujourd'hui qu'un des meilleurs traitements de l'asthme consiste dans l'emploi des Capsules de Goudron Guyot. Aussi les nombreux remèdes plus ou moins inactifs, créés en vue de la guérisou de l'asthme, sont-ils tombés dans un oubli justement mérité. Dans la plupart des cas, deux ou trois capsules, prises immédiatement avant cha-que repas, amènent un soulagement rapide; il convient de dire que, lorsque l'affection est dejà ancienne, on devra continuer le traitement pendant quelque temps. Du reste, en raison du rapide bien-êire qu'ils en éprouvent, les malades sont rarement tentés de supprimer l'émploi des Capsules de Goudron avant la guérison complète. Ce mode de traitement revient à un prix des plus modiques, environ dix à quinze centimes par jour.

Depuis que M. Guyot a mis l'usage du Goudron en grande vogue, en vulgarisant son administration sous forme de Capsules, de nombreuses imitations ont été faites. Sa marque, quoique régulièrement déposée en France comme à l'étranger, a été de près ou de loin imitée. Les contrefac-teurs et imitateurs n'ont qu'un seul but : mettre une confusion dans l'esprit du public. Afin de donner à celui-ci le moyen de distinguer les véritables Capsules de Goudron Guyot, nous croyons devoir lui rappeler que les éliquettes des flacons portent la signature : E. Guyot, en trois couleurs.

LE MOUVEMENT FINANCIER

Par an 50 centimes

Moyennant CINQUANTE CENTIMES PAR AN on recoit

50

LE MOUVEMENT FINANCIER Journal du Jeudi, grand format, le meilleur, le plus indépendant et le plus complet des journaux financiers. Le journal publie non-sculement la cote officielle, mais les cotes du marché en banque. Le lecteur y trouvera les conseils les plus sérieux et les meilleurs pour améliorer sa fortune et grossir son revenu.

Adresser son abonnement à M. le Directeur du MOUVEMENT FINANCIER, 26, rue Feydeau, à

A SITUATION 4 francs Journal de grand format, le plus complet et l'un des plus anciens journaux financiers, le meilleur guide accrédité de l'épargne,

OFFRE GRATUITEMENT à toute personne qui s'abonne pour un an, une superbe prime d'argenterie, expédiée franco et à choisir, sur les articles suivants:

1º Un service à café, composé de 6 cuillers, métal blanc argenté, modèle riche avec très-joli écrin; 2º Une magnifique timbale guillochée, argentée; 3º Un très-beau couvert de table, cuiller et fourchette, métal blane argenté, genre riche.

Tous ces articles, d'argenture de 1re qualité, sortent de la grande maison d'orièvrerie Adolphe Boulanger, de Paris; ils sont d'une valeur supérieure au prix d'abonnement.

Adresser 4 fr. en bon ou timbres-poste, à l'administration du journal la SITUATION, 33, rue Vivienne, à Paris.

LES CHEMINEES ne fument plus avec le FUMIFUGE H. CAHUZAC, ingénieur à BEZIERS (Hérault). Breveté en France et à l'étranger. Pose facile. — Prix depuis 12 fr. - Envoi franco du Catalogue.





Dépôt, chez M. Ernoul, pharmacien.

CHEMINS DE FER DE L'ETAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Anger

DEPARTS		9418.
DE SAUMUR	A POITIERS	FEE.
6 h. — matin. 8 15 —	10 h. 30 matin.	A ANGERS
11 95 — 1 17 soir. 55 —	7 40 soir.	11 h. 55 matin.
7 50 —	11 48	9 10 soir,
DÉPARTS DE POITIERS 5 h. 50 matin.	A MONTREUIL	

Ily a, en outre, un train venant d'A Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 42

i 10

5 17 solr. 3 50 —

9 h, 58 matin.

(s'arrête à Angers). omnibus-mixte.

express. omnibus. (s'arrête à Angers).

omnibus.

express. soir, omnibus-mixte.

P. GODET, propriétaire-gérant.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS. 3 heures 8 minutes du matin, express-poste.

soir,

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS. 3 heures 26 minutes du matin. direct-mixte.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soie arrive à

Valeurs au comptant.	Derni	er	Hau	sse	Bair	se.	Valeurs au comptant	Dernier cours.	Hauss	e B	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dern	ier	Hauss	Bai
8 */	87 114 118 517	55 65 25 75 6	20 10 10 10 10	05 10 25)))))	» » 25 50	Crédit Foncier colonial Crédit Foncier, act. 500 fr Obligations foncières 1877 Obligations communales 1879 . Obligat. foncières 1879 3 % Soc. de Crédit ind et comm	1340 359 50 470 465 25	» » » 2	» 1	0 »	C gén. Transatlantique	595 1310 605))))	19) 20 pt	19
Dép. de la Seine, emprunt 1857 Ville de Paris, oblig. 1855-1860 ————————————————————————————————————	236 502 519 399 396 510 513 3580	D D D D D D	1 2 2 3	n n n 5 n 50 t	r 2 1 2 1 3 7 4 15	n n	Crédit mobilier Crédit Foncier d'Autriche Est Paris-Lyon-Méditerranée Midi Nord Orléans Ouest Compagnie parisienne du Gaz.	645 792 56 750 4 1467 56 1080 1 1673 1 1235 1	n n n 5 n 5	n n n n n n n n n n n n n n n n n n n	1 25 1 "	Est . Midi Nord Orléans . Ouest . Paris-Lyon-Méditerranée . Paris (Grande-Ceinture) . Paris Bourbonnais Canal de Suez .	393 390 390 392 391 390 386 391 575	50 25 50 50 50))))))))))))))))))))	30 30 30 30 30 30 30

Etude de M. GAUTIER, notaire à Saumur.

VENDRE

DR GRÉ A GRÉ,

UNE PROPRIÉTÉ

Située à la Guibarderie, commune de Saint-Lambert-des-Levées,

Exploitée par le sieur Breton et comprenant bâtiments et 1 hectare 20 ares environ de jardin et terre.

S'adresser, pour traiter, à Me GAU-TIRR, notaire.

Etude de M. GAUTIER, notaire à Saumur.

VENDRE

DE GRÉ A GRÉ,

UNE MAISON

Située au Pont - Fouchard,

AVEC JARDIN.

Contenant 6 ares, joignant M. Chambourdon et Mm. Angelo Bolognesi. S'adresser, pour traiter, au no-(675)

Etude de M. LAUMONIER, notsire à Saumur.

A VENDRE

Commune de Saint-Martin-de-la-Place.

1º Trente-trois ares de terre, aux Grandes-Patures.

2. Vingt-deux ares de pré, aux Lui-

settes, proche la rivière. 3º Seize ares 50 centiares de pre,

au même lieu.

4º Vingt-deux ares de terre, à la Dousserie.

5. Cinq ares 50 centiares de terre,

au même lieu. 6º Trente ares 25 centiares de terre,

au canton des Grands-Champs. (692)S'adresser au notaire.

Etude de Me LAUMONIER, notaire à Saumur.

A AFFERMER

Pour le 1º novembre 1881,

DU GROS-CAILLOU

Située à Saint-Lambert-des-Levées Comprenant:

Vaste maison et dépendances, et 1 hectare 32 ares de terre en jardin, auxquels on pourrait joindre 88 ares de terre.

S'adresser à M. LEPOT, au château de Briace, ou a Me Laumonier, notaire.

Etude de M. PASQUIER, notaire au Puy-Notre-Dame.

VENTE MOBILIERE

APRÈS DECÈS.

Le dimanche 14 novembre 1880, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, En la maisen de M^{me} veuve Drogis

située à la Brosse, commune du Vaudelnay-Rillé,

Il sera procedé, par le ministère dudit Mo Pasquier, notaire,

A la vente aux enchères publiques des meubles et objets mobiliers dépendant de la succession de M" veuve Drogis.

On vendra: lits garnis, chaises, tables, armoire, buffets, linge, garderobe, blé, fois, paille, charrette, carriole, bois de chauffage et autres bons objets.

Au comptant, plus 5.0/0 applicables aux frais.

A VENDRE

APRÈS DÉCÈS,

UNE CHARGE D'HUISSIER

S'adresser, pour traiter directe-ment, à M= veuve RICHARD, rue Sainte-Anne, à Thouars (Deux-Sèvres).

Etude de M. PAUL TAUREAU, notaire à Doué.

A L'AMIABLE,

LA CLIENTELE ET L'OUTILLAGE D'UN ATELIER

MARECHAL-FORGERUN

Situé à Doué, rue de Cholet.

S'adresser, pour traiter, à M. Masson, géomètre à Doué, et audit

PRESENTEMENT,

TO A DECEMBER Située à Saumur,

RUE DE LA TONNELLE, Actuellement occupée par M. Courtet, négociant.

S'adresser à M. Courrer.

ON DEMANDE un garçon de magasin. S'adresser à la VILLE DE PARIS, place Saint-Pierre.

ON DEMANDE UN JECNE HOMME sachant lire et écrire. S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER DE SUITE

POUR CAUSE DE DÉCÈS

TRÈS-BON MAGASIN DE ROUENNERIE MERCERIE, EPICERIE

Situé à Chouzé-sur-Loire (Indre-et-Loire), place de l'Eglise.

Grandes facilités de paiement. S'adresser à M. Vincent Joulain , à Chouzé-sur-Loire.

Actions de 500 francs au porteur, remboursables a 600 francs, rapportant 5 0/0, garanties par l'Etat fran-Cais.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à M. RABILHAC, directeur de la succursale du Comptoir Financier et Industriel de Paris.

75, Rue d'Orléans, 75, à Saumur.

Rue du Marché-Noir

ETABLISSEMENT DE BAINS SECHET, propriétaire

A l'honneur de prévenir le public que les salles et le linge de son élablissement sont toujours chauffés.

UNE PERSONNE DE CONFIANCE demande une place pour faire la cuisine et le ménage.

S'adresser au bureau du journal.

GUERISON GARANTIE des maladies les plus incurables de la Poitrine, du Cœur, des Nerfs, de la Peau, des maladies contagieuses des deux sexes et vices du

TRAITEMENT SUPERIEUR du D' Baris, 20, rue des Martyrs. Consultations tous les jours, de midi 4 heures, et par correspondance. Envoi de preuves de guérisons reconnues incurables.



est à base de Godéine et de Tolu, Il rem-place la Pâte Zed et sert à sucrer les tisanes et latages des enfants ou, pur, par cuilleréas à caré. — Gontre les Irritations de la poirrine en des poumons, Toux invelèrées, Bronchiles, Coqueluche Calurrhes, Insomnies, etc. Paris, 22 et 19 rue Brouot

Grande Tuilerie de Bourgogne

40

35 -

15 soir.

45' --

à MONTCHANIN (Saone-et-Loire), FONDÉE en 1860 Société Anonyme. — Capital : 4 millions de francs. PRODUCTION ANNUELLE:

30 MILLIONS de Tuiles, Carreaux, Briques, Hourdis et Accessoires de Batiments.

Marque de Fabrique Déposée (seule authentique) : BOURGOGNE

MONTCHANIN (Saône-et-Loire).

La Supériorité des Produits de Montchanin est consacrée partout, en France et à l'Etranger, par plus de 20 ans d'éparuve. SE DÉFIER DES INITATIONS.

Entrepôt : M. Lorrain-Hublot, rue d'Orléans, 68, Saumur.



racommandé contre les AFFECTIONS D'ESTOMAC. AMENIE, MANQUE DE FORCES. SUITES DE COUCHES, LANGUEUR, FIEVRES INVETEREES, etc. PARIS. 27 . A MUE DIDUGE I LES THERMOTES

BONBONS PURGATIFS

Du D' BREBANT.

Prix: 1 fr. et 0 fr. 50. Purgatif doux, facile à prendre. Convient à tous les âges et à tous les tempéraments. Bonbons vermifuges du D' BREBANT. Dépôt à Saumur, pheie Closien, 20, rue du Marché-Noir. (606)

INCONTINENCE D'URINE DES ENFANTS.

Guérison par le traitement du docteur BEAUFUME, de Châteauroux. Traitement gratuit pour les pauvres.

JOURNAL D'AFFICHES

50 ANNÉE DE L'OUEST 50 ANNÉE PARAISSANT LE DIMANCHE

Organe spécial pour la vente des Propriétés, Fonds de commerce et Industries.

Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie. ADMINISTRATION : Rues Bodinier et de la Roë, Angers.

LE JOURNAL DU DIMANCHE RECUEIL LITTERAIRE ILLUSTRE

Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte in-4° avec gravures inedites (formant deux beaux volumes

ABONNEMENTS : PARIS: 1 An, 6 fr.; 6 Mois, 3 fr. DEPARTEMENTS: 1 An, 8 fr.; 6 Mois, 41. POUR L'UNION POSTALE : 1 An, 8 fr. 50.

PARIS: 10 centimes le numéro. DEPARTEMENTS: 14 centimes le numéro. QUARANTE-QUATRE VOLUMBS SONT EN VENTE Le volume broché, Paris, 3 fr.

Départements, 4 fr. La collection du Journal du Dimanche renferme les meilleurs ouvrages des écrivains contemporains. Nous citerons : Alexandre Dumas père, Fréderic Soulie, Paul Féval, Auguste Maquet . Mery, Emmanuel Gonzales, Lamartine, A. de Bréhat, Adolphe Belot, Paul Saunière, Elie Berthet, Clémence Robert, Oclave Féré, Ch. Deslys, G. Aimard, Louis Ulbach, Rugène, Scribe, Armard, Lappinta, Eugene Scribe, Armand Lapointe, Mary Lafon, F. du Boisgobey, Prosper Vialon, F. du Boisgobey, Prosper Vialon, Chateaubriand, Victor Du-cange, G. de la Landelle, Henri Augu, Th. Labourieu, Adolphe Favre, Eu-gène Moret, Turpin, de Sansay, So-phie Gay, Pierre Zaccone, Mario Uchard, Eugène de Mirecourt, etc., etc.

Paraît actuellement: LE DERNIER CORSAIRE Par Charles DESLYS et Jules CAUVAIN.

ADMINISTRATION: Paris, place Saint-André-des-Arts, 11. Nota. — On s'abonne en envoyant un Mandat de poste.

Saumur, imprimerie P. GODET.